

PENDANT UNE INONDATION CONSEILS ET RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'OUTAOUAIS

Vérifier que l'eau est potable

Si l'eau provient d'un réseau d'aqueduc

- Considérez l'eau comme potable, à moins d'avoir reçu un avis contraire des autorités municipales. En cas de doute quant à la couleur, à l'odeur ou au goût de l'eau, communiquez avec votre municipalité avant de la consommer.

Si l'eau provient d'un puits individuel

- Considérez l'eau comme non potable, c'est-à-dire impropre à la consommation, même si elle paraît claire et sans odeur. Tant que vous ne savez pas si l'eau du puits répond aux normes, faites-la bouillir à gros bouillons pendant une minute avant de la consommer. Vous pouvez aussi utiliser de l'eau embouteillée;
- Si vous soupçonnez une contamination chimique, abstenez-vous de consommer l'eau. De plus, il n'est pas conseillé de faire bouillir l'eau lorsque celle-ci a été exposée à une contamination chimique, notamment par des hydrocarbures. Dans cette situation, seule l'eau embouteillée est recommandée.

Pour éviter les problématiques de santé liées au contact avec l'eau souillée

- L'eau souillée par les inondations peut contenir des bactéries, virus, résidus de produits chimiques, même si l'eau est d'apparence normale;
- Il est recommandé de ne pas laisser les enfants jouer dans l'eau souillée ni sur les terrains qui ont été inondés, et ce, jusqu'à ce que les sols soient asséchés. Une surveillance accrue est recommandée pour les enfants en bas âge, car ils ont tendance à porter les objets à leur bouche;
- Si vous devez circuler sur des terrains inondés :
 - Portez des bottes de caoutchouc et des vêtements appropriés;
 - Recouvrez vos plaies d'un pansement étanche et stérile;
 - Gardez vos pieds secs;
 - Lavez vos mains fréquemment, particulièrement avant de manger, afin d'éviter les risques de gastro-entérite;
- Jetez tout aliment ou médicament ayant été en contact avec l'eau des crues.

Installations septiques

Coupez les systèmes électriques qui alimentent votre installation septique.

Évitez d'utiliser votre installation septique pour prévenir le refoulement d'eaux usées dans la résidence.

Si vous avez un système de traitement certifié NQ 3680-910, suivez les recommandations du fabricant ou du professionnel qui effectue l'entretien.

Ne videz pas votre fosse septique ni votre fosse de rétention pendant l'inondation, car cela risque de les endommager.

Ne circulez jamais sur votre installation septique avec un véhicule.

Monoxyde de carbone

- Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui ne se voit pas et ne se sent pas. Il se dégage lorsque des appareils et des véhicules brûlent un combustible comme le bois, le propane, le mazout ou l'essence. Respirer ce gaz peut être très dangereux pour la santé et même entraîner la mort;
- Assurez-vous d'avoir un détecteur de monoxyde de carbone à pile;
- Si vous utilisez une génératrice en cas de panne ou pour faire fonctionner vos pompes, installez-la à l'extérieur de votre maison ou de votre garage, le plus loin possible des portes, des fenêtres et à au moins 7 mètres de votre domicile;
- Éviter d'utiliser à l'intérieur des appareils fonctionnant au gaz et conçus pour l'extérieur comme une pompe à gaz, un chauffage d'appoint, un barbecue, ou une lampe;
- Précautions si vous devez utiliser un véhicule :
 - Ne faites pas marcher le moteur du véhicule dans un endroit mal ventilé pour éviter une exposition au monoxyde de carbone;
- Si vous avez des symptômes d'intoxication (ex. : maux de tête, fatigue, nausées et vomissements) ou encore que l'avertisseur de monoxyde de carbone sonne, quittez les lieux immédiatement et dirigez-vous à l'extérieur :
 - Composez le 9-1-1;
 - Laissez la porte ouverte en quittant les lieux afin d'aérer complètement l'endroit;
 - Attendez l'autorisation d'un pompier pour retourner à l'intérieur, même pour quelques minutes.

S'assurer de la qualité des aliments

Après une coupure de courant de plus de six heures, assurez-vous de la qualité de vos aliments avant de les consommer.

Faites le tri des aliments dans votre réfrigérateur et votre congélateur. Ne consommez pas non plus les médicaments qui doivent être conservés au frais, mais qui n'ont pas pu l'être. Retournez-les à la pharmacie.

Renseignements

Pour plus d'informations sur les conseils santé lors d'une inondation, consultez le site du gouvernement du Québec à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/quoi-faire-avant-pendant-apres-urgence-sinistre/inondation>